



Arles, jeudi 21 mars 2024

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2024/01890

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

**Travaux de sondage (géotechniques
depuis un ponton flottant ancré sur pieux)****sur une partie du linéaire du Quai Bonnardel
durant réalisation sondage N°1****Une interdiction de stationner (jour et nuit sur une partie du
front d'accostage du quai Bonnardel) (tous les usagers - dans
les deux sens)**

**- à partir du 26/03/2024 à 00:01 au 02/04/2024 à 23:59 - avec pour
périodicité : Permanent**o **Rhône**entre les pk 323.290 (Emplacement fluviomaritime aval-sondage n°1) et pk
323.370 (Emplacement fluviomaritime aval_sondage n°1) - Rive gauche**Commentaire :**

Les usagers de la voie d'eau sont informés de la présence d'un ponton flottant ancré sur pieux effectuant des sondages géotechniques au droit du Quai Bonnardel, ceci sur une partie de son linéaire et pour une partie des zones de stationnement propre à un usage dédié (FRET, CROISIERE et FLUVIO-MARITIME), une interdiction de stationnement sera effective en fonction des zones de sondage (Voir la vue aérienne jointe).

Cette interdiction sera reprise sur le terrain au moyen d'une signalisation réglementaire de type A5 avec flèches d'encadrement

Les inspections couvriront une bande de 20m de large prise depuis le mur de quai, hors chenal de navigation côté en rive gauche.

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)**Service(s) à contacter :**

CNR, 2 rue André Bonin, 69316 LYON Cedex 04

Tél : 0472006969 - Fax : 0478299617

Date limite d'affichage :

03/04/2024

Par délégation



Joseph VIOLLIN